APPEL D'OFFRES PUBLIC

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de Lavaltrie demande des soumissions pour la réparation de pavage et la coupe de rues.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord.

Les documents d'appels d'offres pourront être obtenus à compter du **2 mars 2017** via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : www.seao.ca

Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec madame Madeleine Barbeau, greffière par courriel : mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca

RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Seules seront prises en considération, les soumissions transmises sur les formulaires fournis par la Ville.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme de chèque visé, tiré sur un compte inscrit dans un établissement bancaire ou une caisse faisant affaire au Québec ou d'une lettre de garantie bancaire irrévocable ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de Lavaltrie, d'un montant équivalant à 10 % du total de la soumission et des taxes applicables.

Dans le cas d'un cautionnement de soumission établi par un assureur, ce dernier doit détenir un permis d'assureur valide l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la *Loi sur les assurances* et **doit être conforme au formulaire *Cautionnement de soumission***.

Un tel cautionnement doit être valide pour une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Le soumissionnaire doit fournir une copie de sa Licence d'entrepreneur de construction émise par la *Régie du bâtiment du Québec*.

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION

Les soumissions doivent être déposées dans des enveloppes scellées indiquant clairement leur contenu comme suit : ***Réparation de pavage et coupe de rues,*** au comptoir de l'hôtel de ville, situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie, pendant les heures régulières d'ouverture. Elles seront ouvertes publiquement immédiatement après la clôture de la période de réception des soumissions.

La date limite pour le dépôt d'une soumission est le **27 mars 2017 à 11 heures**, heure en vigueur localement.

Il incombe au soumissionnaire de requérir une attestation de dépôt de sa soumission dans le délai légal imparti, laquelle sera émise par un représentant de la Ville ; seule cette attestation fait preuve de tel dépôt.

La Ville de Lavaltrie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le présent appel d'offres est fait en vertu des dispositions de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 2e jour du mois de mars deux mille dix-sept.

_____

Madeleine Barbeau, greffière